

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 09 décembre 2022	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Le dossier des enfants sont complet.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est rangé séparément pour chaque enfant.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Observations: l'accueil des enfants, lavage des mains, collation et les jeux libres.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les casiers judiciaires et une vérification du ministère du Développement social et les dossiers des enfants.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 décembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Lilie Bujold

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 décembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date